



## Sucession, part réservataire et justice

Par **anonyme55**, le **18/05/2013** à **09:48**

Bonjour,

Mon fils a été condamné à 10 ans de prison pour homicide et à 110 000€ de dommages et intérêts à la partie civile.

Il a purgé sa peine, il est donc sorti de prison, il ne veut pas travailler et n'a jamais travaillé et il est donc non solvable.

Je possède un bien, à mon décès, je suis divorcé, il va donc hériter de sa part réservataire, celle-ci peut-elle être ponctionnée ou totalement reversée à la partie civile.

Merci de m'informer.

Cordialement.

Par **amajuris**, le **18/05/2013** à **10:31**

bjr,

effectivement la part que votre fils va recevoir à votre décès servira à payer en totalité les dommages et intérêts qui ont augmentés depuis.

cdt

Par **trichat**, le **18/05/2013** à **11:54**

Bonjour,

Je confirme ce que dit amatjuris.

La part d'héritage qu'il percevra servira à régler en tout ou partie des dommages et intérêts auxquels il a été condamné.

Cdt